

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

N°2018/01/1

CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDE CONCERNANT LA FOURNITURE DE PAPIER

1 – Commande publique

1.7.2 – Groupement de commandes

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

M. HUET, maire, explique à l'assemblée que la communauté de communes constitue un groupement de commande pour les besoins des 8 communes intéressées du Bassin de Pompey et de la communauté de communes.

Il précise que la commune de Pompey assurerait, en qualité de coordonnateur du groupement, la préparation, la passation et la signature de l'accord-cadre. Chaque membre serait en charge quant à lui du suivi de la bonne exécution des bons de commandes et des marchés subséquents pour ce qui le concerne.

Il rappelle qu'un groupement de commande permet de proposer un volume d'activité conséquent attirant les acteurs économiques du secteur.

Il explique que l'objectif est de mettre en concurrence ces acteurs afin de répondre à des besoins de fourniture de papiers similaires entre plusieurs pouvoirs adjudicateurs membres du groupement au même moment. Pour cela, la communauté de communes a envoyé un tableau de recensement des besoins à tous les futurs membres afin de donner une volumétrie estimative des besoins récurrents et connus à l'avance.

C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture de papier.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture de papier.

AUTORISE le maire à signer la convention.

DÉSIGNE M. BAUER membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

DÉSIGNE M. HUET, suppléant du membre titulaire, représentant de la commune au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commande.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-557-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/2

ORGANISATION DES RYTHMES SCOLAIRES 2018 - 2019

8 – Domaine de compétence par thème

8.1 - Enseignement

Rapporteur : Magali CLEMENT-DILLMANN

Madame CLEMENT-DILLMANN, adjointe déléguée aux affaires scolaires, rappelle au conseil municipal le décret « Peillon » du 24 janvier 2013 instaurant la semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, dans le but d'alléger la journée d'enseignement.

Dans ce cadre, la municipalité a cherché, depuis 2014, à proposer des activités pédagogiques innovantes et qualitatives, dans l'intérêt des enfants. D'après les enquêtes réalisées tous les ans, l'organisation mise en place a semblé pertinente, en particulier en élémentaire.

Aujourd'hui, si la semaine de 4,5 jours reste la norme, le décret « Blanquer » permet d'envisager une évolution de l'organisation des rythmes. Pour ce faire, il est nécessaire de transmettre à l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) de circonscription une proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, et ce avant le 1^{er} février 2018. L'IEN rend un avis à l'inspectrice d'académie (IE-DASEN) qui arrête l'organisation du temps scolaire.

La commune, soucieuse de recueillir l'avis des parents dans ce nouveau contexte réglementaire, a lancé un questionnaire en décembre 2017 proposant 3 types d'organisation :

- Le maintien des rythmes actuels (4,5 jours en maternelle et en élémentaire avec maintien des NAP).
- Des rythmes différenciés (4 jours en maternelle et 4,5 jours en élémentaire avec maintien des NAP en élémentaire uniquement).
- Retour à la semaine de 4 jours pour tous et suppression des NAP.

Cette enquête a montré que la majorité des parents ayant répondu est favorable à un retour à la semaine de 4 jours pour tous, avec suppression des NAP.

En effet, les résultats sont les suivants :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



ECOLE	Nombre de familles interrogées	Nombre de réponses et taux	Nombre de réponses nulles et taux	Nombre de réponses favorables aux 4 JOURS et taux	Nombre de réponses favorables aux RYTHMES DIFFERENCIÉS et taux	Nombre de réponses favorables aux 4,5 JOURS et taux
Elémentaire du Rond-Chêne	57	49	0	30	9	10
		85,96%	0,00%	61,22%	18,37%	20,41%
Maternelle du Rond-Chêne	39	31	0	15	6	10
		79,49%	0,00%	48,39%	19,35%	32,26%
Elémentaire Brassens	108	89	2	58	11	18
		82,41%	2,25%	65,17%	12,36%	20,22%
Maternelle Dolto	70	51	0	35	5	11
		72,86%	0,00%	68,63%	9,80%	21,57%
Elémentaire Provence	137	114	2	80	11	21
		83,21%	1,75%	70,18%	9,65%	18,42%
Maternelle Champagne	74	68	0	56	4	8
		91,89%	0,00%	82,35%	5,88%	11,76%
Total écoles élémentaires	302	252	4	168	31	49
		83,44%	1,59%	66,67%	12,30%	19,44%
Total écoles maternelles	183	150	0	106	15	29
		81,97%	0,00%	70,67%	10,00%	19,33%
TOTAL ensemble des écoles	485	402	4	274	46	78
		82,89%	1,00%	68,16%	11,44%	19,40%

En parallèle, tous les conseils d'écoles, réunis entre le 16 et le 23 janvier 2018, se sont prononcés pour le retour à la semaine de 4 jours pour tous.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de tenir compte de l'avis des parents et des conseils d'école et de proposer à l'IEC de circonscription une nouvelle organisation des temps scolaires à compter de septembre 2018.

C'est pourquoi,

Vu le décret 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Vu l'avis des conseils d'école :

- école maternelle Dolto en date du 12 janvier 2018
- école élémentaire de la Provence en date du 15 janvier 2018,
- école maternelle du Rond-Chêne en date du 16 janvier 2018,
- école élémentaire Brassens en date du 18 janvier 2018,
- école élémentaire du Rond-Chêne en date du 22 janvier 2018,
- école maternelle de la Champagne en date du 23 janvier 2018 ;

Considérant que le décret de juin 2017 permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et des conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire définie par l'article D. 521610 du code de l'éducation,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE de transmettre à l'IEC de circonscription une proposition conjointe de la commune et des conseils d'école visant à modifier, de façon dérogatoire, l'organisation du temps scolaire, en adoptant pour toutes les écoles, à compter de septembre 2018, la semaine de 4 jours d'enseignement (lundi / mardi / jeudi et vendredi) avec les horaires suivants : 8h30 - 11h45 et 13h30 - 16h15.

DÉCIDE de supprimer les NAP dès septembre 2018.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2018/01/3

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT À VOCATION TOURISTIQUE

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée l'importance du tourisme de randonnée sur Liverdun : d'une part le ban communal est traversé par deux sentiers européens (Saint Jacques de Compostelle et GR5), d'autre part la commune a récemment ouvert des parcours appelés « Au cœur des Boucles », offrant 60 km de sentiers pédestres balisés.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette démarche de valorisation du patrimoine de la commune en sauvegardant, sécurisant et faisant (re)découvrir deux sites intéressants en termes patrimoniaux :

- Les entrées du tunnel de l'ancien canal.

Ce site est emblématique de l'histoire de Liverdun et plus généralement de l'histoire de la navigation fluviale. En effet, au passage en souterrain long de 500 mètres, terminé en 1842, s'ajoute la réalisation d'un pont-canal long de 175 m, terminé en 1845.

À ce jour, il est possible de se rendre à pied jusqu'à l'entrée côté Maladrerie, mais sans pouvoir continuer pour des raisons de sécurité. Le touriste ou le promeneur sont contraints de faire demi-tour. Ainsi, peu de personnes s'y aventurent.

L'objectif des travaux est de sécuriser, par la pose de garde-corps, l'accès au-dessus de l'entrée du tunnel côté Maladrerie, permettant ainsi aux promeneurs / touristes de continuer la boucle de promenade sans faire demi-tour, ainsi que la sortie du tunnel côté Val Fleuri.

Le coût de ces travaux est de 19.318 euros TTC hors aléas, honoraires et frais divers.

- Les sentiers du château Corbin.

Le château Corbin a été bâti au XIX^{ème} siècle entre deux tours (la tour de la cagnotte, où se trouvait l'atelier monétaire créé par l'évêque de Toul, et la tour du haut-siège), sur les anciens remparts de la cité médiévale. On trouve, à l'extrémité du parc du château, une porte ouvrant vers un ancien sentier descendant le long de la falaise, au travers d'une succession d'escaliers et de jardins en terrasse, totalement recouverts par la végétation, vers le bas du village, en face de la friche Lerebourg.

Les travaux consistent à débroussailler, à refaire les murs de soutènement et les escaliers, et à garantir la sécurité par la pose de grillages de protection contre les chutes de pierres et de garde-corps.

Le coût des travaux est estimé à 90.600 euros TTC hors aléas, honoraires et frais divers.

Afin de financer ces travaux, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des opérations à caractère environnemental et touristique (construction, rénovation et aménagement de locaux sur un site touristique).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux d'aménagement à vocation touristique, pour un montant de 98.858 euros HT aléas, honoraires et frais divers compris.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 29.658 euros soit 30 % du coût HT.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Entrée et sortie du tunnel de l'ancien canal	16 098 €	20,00%	19 318 €	3 220 €
Sentiers du château Corbin	75 500 €	20,00%	90 600 €	15 100 €
			- €	- €
			- €	- €
Aléas 5,0%	4 580 €	20,00%	5 496 €	916 €
TOTAL TRAVAUX	96 178 €		115 413 €	19 236 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO	2 042 €	20,00%	2 451 €	408 €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securses.fr)	511 €	0,00%	511 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 5%	128 €	20,00%	153 €	26 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	2 681 €		3 114 €	434 €

PRIX DE REVIENT TOTAL :	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	98 858 €	19 670 €	118 528 €

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil général DCI		
Conseil général DAPRO	- €	
Conseil régional	39 543 €	40 %
Etat (fonds Barnier)		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	29 658 €	30 %
Autre		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	69 201 €	70,0%
FCTVA (15,482 % du TTC)	18 361 €	18,6%
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	30 977 €	31,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	118 528 €	du coût global HT

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-559-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/4

<p align="center">DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS DES ESPACES URBAINS STRUCTURANTS – CRÉATION DE CHEMINEMENTS PIÉTONS 7 – Finances locales 7.5 – Subventions Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK</p>
--

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée l'importance du tourisme de randonnée sur Liverdun : d'une part le ban communal est traversé par deux sentiers européens (Saint Jacques de Compostelle et GR5), d'autre part la commune a récemment ouvert des parcours appelés « Au cœur des Boucles », offrant 60 km de sentiers pédestres balisés.

Il est proposé au conseil municipal de poursuivre cette démarche de valorisation du patrimoine de la commune en ouvrant deux nouveaux sites à la randonnée pédestre qui permettront d'une part de relier les boucles pédestres entre elles, d'autre part de relier le futur espace public de l'ancienne usine Lerebourg, une fois la friche traitée, au village médiéval.

Les deux sites en question sont :

- L'entrée et la sortie du tunnel de l'ancien canal.

Ce site est emblématique de l'histoire de Liverdun et plus généralement de l'histoire de la navigation fluviale. En effet, au passage en souterrain long de 500 mètres, terminé en 1842, s'ajoute la réalisation d'un pont-canal long de 175 m, terminé en 1845.

À ce jour, il est possible de se rendre à pied jusqu'à l'entrée côté Maladrerie, mais sans pouvoir continuer pour des raisons de sécurité. Le touriste ou le promeneur sont contraints de faire demi-tour. Ainsi, peu de personnes s'y aventurent.

L'objectif de travaux est de sécuriser, par la pose de garde-corps, l'accès au-dessus de l'entrée du tunnel, permettant ainsi aux promeneurs / touristes de continuer la boucle de promenade sans faire demi-tour, ainsi que la sortie du tunnel côté Val Fleuri.

- Les sentiers du château Corbin.

Le château Corbin a été bâti au XIX^{ème} siècle entre deux tours (la tour de la cagnotte, où se trouvait l'atelier monétaire créé par l'évêque de Toul, et la tour du haut-siège), sur les anciens remparts de la cité médiévale. On trouve, à l'extrémité du parc du château, une porte ouvrant vers un ancien sentier descendant le long de la falaise, au travers d'une succession d'escaliers et de jardins en terrasse, totalement recouverts par la végétation, vers le bas du village, en face de la friche Lerebourg.

Les travaux consistent à débroussailler, à refaire les murs de soutènement et les escaliers, et à garantir la sécurité par la pose de grillages de protection contre les chutes de pierres et de garde-corps.

Le coût des travaux est estimé à 98.858 euros HT aléas, honoraires et frais divers compris, soit 118.528 euros TTC. Afin de les financer, il est proposé de solliciter une subvention de la région Grand Est au titre du soutien aux investissements des espaces urbains structurants.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de création de cheminements piétons, pour un montant de 98.858 euros HT,
S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018.

SOLLICITE une subvention de la région Grand Est au titre du soutien aux investissements des espaces urbains structurants pour un montant de 39.543 euros soit 40 % du coût HT.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Entrée et sortie du tunnel de l'ancien canal	16 098 €	20,00%	19 318 €	3 220 €
Sentiers du château Corbin	75 500 €	20,00%	90 600 €	15 100 €
			- €	- €
			- €	- €
			- €	- €
Aléas 5,0%	4 580 €	20,00%	5 496 €	916 €
TOTAL TRAVAUX	96 178 €		115 413 €	19 236 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO	2 042 €	20,00%	2 451 €	408 €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	511 €	0,00%	511 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 5%	128 €	20,00%	153 €	26 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	2 681 €		3 114 €	434 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	98 858 €	19 670 €	118 528 €

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil général DCI		
Conseil général DAPRO	- €	
Conseil régional	39 543 €	40 %
Etat (fonds Barnier)		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	29 858 €	30 %
Autre		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	69 201 €	70,0%
FCTVA (15,482 % du TTC)	18 361 €	18,6%
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	30 977 €	31,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	118 528 €	du coût global HT

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la région Grand Est.

Pour extrait certifié conforme,

Livردun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-560-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents :

de votants :

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/5

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE RÉNOVATION DES ÉCOLES ET DE LA MAIRIE –
PROGRAMME 2018**
7 – Finances locales
7.5 – Subventions
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que dans le cadre de l'entretien des locaux scolaires, les écoles doivent faire l'objet de travaux de rénovation en 2018.

Les travaux sont les suivants :

- Pose de volets roulants et de stores dans les écoles Brassens, Dolto et Champagne : 11.420 € HT.
- Réfection des sols de l'école Champagne et du groupe scolaire du Rond-Chêne, pour un montant de 11.724 € HT.
- Rénovation de l'alarme incendie des écoles Provence et Champagne, pour un montant de 10.560 € HT.

Par ailleurs, il est nécessaire de rénover l'accueil de la mairie, pour un montant de 6.626 € HT.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de construction et de gros aménagement du patrimoine communal.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le programme 2018 de travaux d'entretien des locaux scolaires et de la mairie, pour un montant de 40.330 € HT,

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 16.132 € soit 40 % du coût HT,

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-561-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Installation de volets roulants à l'école Dolto	2 274 €	20,00%	2 729 €	455 €
Installation de volets roulants et de stores à l'école Champagne	6 264 €	20,00%	7 517 €	1 253 €
Installation de volets roulants à l'école Brassens	2 881 €	20,00%	3 458 €	576 €
Réfection des sols de l'école Champagne	3 392 €	20,00%	4 070 €	678 €
Réfection des sols de l'école maternelle du Rond-Chêne	4 972 €	20,00%	5 966 €	994 €
Réfection des sols de l'école élémentaire du Rond-Chêne	3 360 €	20,00%	4 032 €	672 €
Installation d'une alarme incendie à l'école Champagne	4 315 €	20,00%	5 178 €	863 €
Installation d'une alarme incendie à l'école Provence	6 245 €	20,00%	7 494 €	1 249 €
Réfection de l'accueil de la mairie	6 626 €	20,00%	7 951 €	1 325 €
TOTAL TRAVAUX	40 330 €		48 395 €	8 066 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Études de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	- €	0,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	- €		- €	- €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	40 330 €	8 066 €	48 395 €

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)		
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	16 132 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	16 132 €	40,0%
FCTVA (16,404 % du TTC)	7 939 €	19,7%
FONDS PROPRES	24 325 €	60,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	48 395 €	

du coût global HT

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/6

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE DE LA SALLE DES SPORTS (SALLE SOUCHET)

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que l'éclairage de la salle des sports (dite salle Souchet) est très vétuste et nécessite, pour la bonne pratique des sports qui s'y déroulent (handball, basket-ball, tennis, football, etc.) et la sécurité de tous, d'être complètement rénové. Ces travaux sont aussi l'occasion de réaliser de substantielles économies d'énergie.

Ils sont estimés à 28.050 euros HT.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de réhabilitation d'équipements sportifs.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de rénovation de l'éclairage de la salle des sports (dite salle Souchet), pour un montant de 28.050 euros HT,

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018,

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 8.415 euros soit 30 % du coût HT,

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Travaux d'éclairage	28 050 €	20,00%	33 660 €	5 610 €
			- €	- €
TOTAL TRAVAUX	28 050 €		33 660 €	5 610 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-563-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)		
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	8 415 €	30%
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES	8 415 €	30,00%
FCTVA (16,404 % du TTC)	5 522 €	19,68%
FONDS PROPRES	19 723 €	70,32%
EMPRUNTS	- €	
TOTAL DU FINANCEMENT	33 660 €	

} du coût global HT

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,
S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,
S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Livrodun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Étaient absents excusés: MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/7

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal qu'un plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) a été approuvé en 2011 et a prescrit un certain nombre de mesures à prendre dont certaines concernent la sécurisation de la route du Pisuy, sujette au risque de chute de blocs.

Un marché d'études avec la société ANTEA a été passé et a défini la teneur et le coût des travaux de sécurisation de cette voie communale, qui sont estimés à 90.250 euros hors taxes (hors aléas, honoraires et frais).

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux liés à la sécurité.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les travaux de sécurité de la route du Pisuy, pour un montant de 102.937 euros HT aléas, études et frais compris.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018.

SOLLICITE une subvention au titre de la DETR 2018 pour un montant de 30.881 euros soit 30 % du coût HT.

ADOpte le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Sécurisation route du Pisuy	90 250 €	20,00%	108 300 €	18 050 €
Aléas 10,0%	9 025 €	20,00%	10 830 €	1 805 €
TOTAL TRAVAUX	99 275 €		119 130 €	19 855 €

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
AMO 0,0%	2 441 €	20,00%	2 930 €	488 €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	610 €	0,00%	610 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Autres				
Autres				
Aléas sur honoraires 20%	610 €	20,00%	732 €	122 €
TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	3 662 €		4 272 €	610 €

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
PRIX DE REVIENT TOTAL :	102 937 €	20 465 €	123 402 €

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil général DCI		
Conseil général DAPRO	- €	
Conseil régional	- €	
Etat (fonds Barnier)	51 468 €	50%
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	30 881 €	30%
Autre		
Autre	- €	
TOTAL SUBVENTIONS	82 350 €	80,0%
FCTVA (15,482 % du TTC)	19 105 €	18,6%
EMPRUNT OU FONDS PROPRES	21 948 €	21,3%
TOTAL DU FINANCEMENT	123 402 €	

du coût global HT

AUTORISE le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

S'ENGAGE à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

S'ENGAGE à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-564-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le 24 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, ARGENTINO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, BARAILLE, DE BIASI, GEIGER, BINET, KOCH, POLI, GUERRA, CERVA-PEDRIN et BECK.

Étaient absents excusés : MM. et Mmes CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, DUBAUX, SEILER et LOCTIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme CARNEIRO JOLY à M. JACQUOT-HECK, M. ROUGIEUX à M. WAGNER, Mme LALLEMENT à M. HUET, M. MENDES ANTUNES à M. BERNARDO, Mme DUBAUX à M. DOSE, Mme SEILER à M. KOCH.

NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 16 janvier 2018, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 25 janvier 2018 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 25 janvier 2018, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2018/01/8

ORGANISATION D'UN SÉJOUR POUR LES ADOLESCENTS DANS LES VOSGES

9 – Autres domaines de compétences

9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Rapporteur : Valérie CARNEIRO-JOLY

Madame Valérie CARNEIRO-JOLY, adjointe déléguée, rappelle au conseil municipal que la commune souhaite développer les activités en faveur des adolescents au travers notamment d'une mutualisation des moyens humains et matériels avec la commune de Saizerais.

Elle propose d'organiser, du 5 au 10 mars 2018 (6 jours et 5 nuits), conjointement avec la commune de Saizerais, un séjour neige dans les Vosges pour une douzaine de jeunes, dont le budget prévisionnel serait le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Logement	950,00 €	Participation familles	2.160,00 €
Transport	420,00 €	Aides CAF	3.682,00 €
Carburant	80,00 €	Mairie de Liverdun	1.681,50 €
Activités	1.575,00 €	Mairie de Saizerais	1.681,50 €
Alimentation	630,00 €		
Personnel	5.550,00 €		
TOTAL	9.205,00 €	TOTAL	9.205,00 €

Afin d'harmoniser le coût pour les familles de Saizerais et de Liverdun et de rendre ce séjour accessible à tous, le tarif proposé serait de 180 € la semaine.

Le tarif ci-dessus comprendrait l'hébergement, les repas et les activités (ski alpin, ski de fond, raquettes...)

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'organisation du séjour neige proposé.

FIXE le tarif par personne à 180 € la semaine, comprenant l'hébergement, les repas et les activités.

S'ENGAGE à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2018.

PRÉCISE que le séjour est ouvert aux adolescents de 11 à 17 ans.

PRÉCISE que 6 places sont réservées aux Liverdunois.

PRÉCISE que seront prioritaires, en cas de candidatures excédant le nombre de places :

- Les jeunes n'ayant jamais fréquenté les activités du service jeunesse ;
- Les jeunes n'ayant jamais eu l'opportunité de partir en séjour ;
- Les jeunes issus de familles en difficulté sociale et/ou financière après étude par le CCAS.

PRÉCISE que les jeunes refusés cette année seront prioritaires l'an prochain si le séjour est renouvelé.

Pour extrait certifié conforme,

Livردun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-565-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES :

1	Constitution d'un groupement de commande concernant la fourniture de papier	M. LE MAIRE
2	Organisation des rythmes scolaires 2018-2019	Mme CLEMENT-DILLMANN
3	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux d'aménagement à vocation touristique	M. JACQUOT-HECK
4	Demande de subvention au titre du soutien aux investissements des espaces urbains structurants – création de cheminements piétons	M. JACQUOT-HECK
5	Demande de subvention au titre de la DTER – travaux de rénovation des écoles et de la mairie – programme 2018	M. JACQUOT-HECK
6	Demande de subvention au titre de la DTER – travaux de rénovation de l'éclairage de la salle des sports (salle Souchet)	M. JACQUOT-HECK
7	Demande de subvention au titre de la DTER – travaux de sécurité routière	M. JACQUOT-HECK
8	Organisation d'un séjour pour les adolescents dans les Vosges	Mme CARNEIRO-JOLY

Fin de séance à 21 h 15.

Livernun, le 25 janvier 2018

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20180124-566-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/01/2018

Publication : 25/01/2018

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

